

AA137

BASES

2 jours 14 heures

965 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Évaluer et indemniser le dommage corporel automobile

OBJECTIFS

- S'initier à la méthodologie de règlement des dossiers corporels automobiles

PROGRAMME

REMARQUE : les participants sont invités à se munir d'une calculatrice.

A. GESTION D'UN DOSSIER CORPOREL AUTOMOBILE

1. De l'instruction préalable à l'évaluation médicale
2. Différentes missions et expertises médicales
3. Évaluation du dommage corporel et rôle du médecin

B. PRÉJUDICES JURIDIQUEMENT INDEMNISABLES PRÉ VUS PAR LA NOMENCLATURE DINTILHAC

1. Définition et évaluation des préjudices corporels de la victime directe
2. Définition et évaluation des préjudices des victimes de dommages corporels par ricochet

C. FONDEMENT DU RECOURS DES TIERS PAYEURS

1. Tiers payeurs habilités à exercer un recours
2. Prestations ouvrant droit à recours
3. Étude du recours poste par poste avec priorité à la victime (Loi du 21 décembre 2006)
4. Répartition de la dette du responsable entre la victime et les tiers payeurs

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles corporels

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA017 - AA136 - AL137

POINTS FORTS

Chacune des parties du programme fait l'objet d'apports techniques, méthodologiques et d'analyses des évolutions jurisprudentielles déterminantes. Des exemples extraits de dossiers sinistres réels viennent les illustrer. Les participants s'entraînent à partir d'exercices.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

11 et 12 juin 
1^{er} et 2 octobre 

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.